

Point 16 : Justice sociale – Evolution du dispositif de tarification sociale des transports en commun : approbation

Intervention : Robin SALECROIX

Madame la Présidente, chers collègues,

Comme cela est rappelé dans la délibération elle-même, la baisse du pouvoir d'achat de nos concitoyens est une réalité qui suscite non seulement de l'inquiétude, mais aussi de la colère. Cela fait directement écho à la délibération que nous examinons aujourd'hui. Nous sommes en effet tous confrontés aux mêmes interpellations de nos concitoyens, pour qui la vie est chaque jour un peu plus chère.

Je pense en particulier aux salariés, aux familles modestes, pour lesquels les abonnements Naolib, même à tarif réduit, représentent une dépense mensuelle importante, parfois difficile à assumer. Pourtant, il faut bien se rendre à l'école, au travail, rechercher un emploi ou tout simplement faire les courses nécessaires à la vie quotidienne.

Avec l'extension du seuil de gratuité jusqu'au quotient familial de 500, proposée aujourd'hui, nous allons permettre à 15 000 bénéficiaires supplémentaires d'utiliser gratuitement les transports en commun. C'est, je le crois, un choix politique fort. Il traduit la volonté de notre majorité de gauche de faciliter l'accès au transport public pour les déplacements du quotidien, d'offrir une bouffée d'oxygène financière aux nouveaux bénéficiaires et d'agir très concrètement en faveur des modes de déplacement respectueux de l'environnement.

Monsieur Vinet, vous nous expliquez que nous cacherions la vérité aux Nantaises et aux Nantais. Je crois pourtant que mon collègue vous a déjà apporté, y compris lors de nos échanges en aparté, toutes les explications relatives au mode de calcul retenu, qui est parfaitement transparent. Je n'aimerais donc pas que soient relayées ici des informations inexactes.

Le montant évoqué correspond effectivement à la différence entre le tarif réduit dont bénéficiaient déjà ces usagers et la gratuité intégrale à laquelle ils auront désormais accès. Plus largement, la politique tarifaire de nos transports publics doit, selon nous, concilier plusieurs objectifs majeurs.

D'abord, poursuivre le développement du maillage territorial et améliorer la fréquence des transports collectifs. Ensuite, contribuer à la réduction des émissions de CO₂, diminuer notre empreinte carbone et améliorer durablement la qualité de l'air que nous respirons. Enfin, garantir les solidarités métropolitaines à l'égard des habitants les plus modestes, tout en assurant la soutenabilité financière et la pérennité économique de notre modèle de transport public.

Cela renvoie également à des évolutions législatives indispensables, que nous évoquions encore ce matin, notamment la question du dé plafonnement du versement mobilité. Je suis bien conscient, mes chers collègues de la minorité, que nous traversons une période peu propice à la nuance, où les caricatures prennent souvent le pas sur le débat de fond et où les réponses simplistes séduisent davantage que la complexité du réel.

Pourtant, les défis auxquels nous sommes confrontés exigent précisément de dépasser les oppositions artificielles. Alors oui, mes chers collègues de la minorité, nous sommes de ceux qui, à gauche, refusent d'opposer la tarification sociale au développement du réseau. Nous pensons au contraire que ces deux leviers sont complémentaires et qu'ils doivent progresser ensemble si nous voulons construire un service public des mobilités à la fois accessible, efficace et durable.

Je vous remercie de votre attention.